

**SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES  
DECHETS DE L'ARRONDISSEMENT  
DE ROUEN  
40, boulevard de Stalingrad – CS 90213  
76121 LE GRAND-QUEVILLY CEDEX**

**COMITE DU 10 JUIN 2020  
DELIBERATION N°05**

- Date d'envoi de la convocation à la séance : 04 juin 2020
- Nombre de membres en exercice : 63
- Quorum (ordonnance 2020-391 du 01/04/2020) : 21
- Nombre de membres présents : 18
- Nombre de membres absents et ayant donné pouvoir (ordonnance 2020-391 du 01/04/2020) : 24
- Nombre de membres absents et excusés : 21

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20200610-C2020061005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2020

Affichage : 17/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



**FINANCES**

**BUDGET PRINCIPAL**

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS 2020-2  
APPROBATION**

Monsieur Roland MARUT, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe d'annualité budgétaire.

Cette procédure permet de visualiser sur plusieurs exercices les crédits nécessaires à la réalisation de projets.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

L'autorisation de programme représente la totalité des crédits affichés pour un projet.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget N ne tient compte que des CP de l'année.

Les crédits de paiements représentent les crédits votés sur chaque exercice budgétaire.

Les AP/CP sont présentés au vote de la manière suivante :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement ;
- Les crédits de paiements non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du comité syndical au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP ;
- Toutes les autres modifications doivent faire l'objet d'une délibération du comité syndical.

Le suivi des AP/CP est retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire.

La Commission de finances du 10 juin 2020 ayant rendu un avis favorable, il vous est donc proposé d'approuver, conformément au document joint en annexe, les modifications suivantes :

- Création de l'autorisation de programme n°2020AP04, comprenant l'opération 2018-35 « DESIGN CLEON », pour un montant de 700 937,26 €.
- Mise à jour des crédits des autres autorisations de programme

Le Quorum constaté,

Le Comité du SMEDAR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 Juin 2020,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Roland MARUT, Vice-Président

Après en avoir délibéré,

-Approuve conformément au document joint en annexe, les modifications suivantes :

- Création de l'autorisation de programme n°2020AP04, comprenant l'opération 2018-35 « DESIGN CLEON », pour un montant de 700 937,26 €.
- Mise à jour des crédits des autres autorisations de programme

Nombre de suffrages exprimés : 42
-----------------------------------

Pour : 42
-----------

Contre : 0
------------

Abstentions : 0
-----------------

FAIT LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

PATRICE DUPRAY

		AUTORISATIONS DE PROGRAMMES			CREDITS DE PAIEMENTS					
OPERATIONS		Etape budgétaire	Montant initial	Révisions	Total cumulé	Réalisations cumulées antérieures	2020	2021	Années ultérieures	Total cumulé
2018AP01	<b>ECOPOLES NORD ET SUD</b>		530 000,00	174 000,00	704 000,00	554 100,00	102 000,00	0,00	47 900,00	704 000,00
	Opération 2018-28	BP 2018	530 000,00			485 900,00			44 100,00	530 000,00
		<i>Révision</i>		80 000,00		68 200,00			3 800,00	72 000,00
		<i>Révision</i>		94 000,00		0,00	94 000,00			94 000,00
		<i>Report de crédits</i>				0,00	8 000,00			8 000,00
2019AP01	<b>SAINT JEAN - BASSIN EP</b>		445 000,00	0,00	445 000,00	0,00	47 000,00	398 000,00	0,00	445 000,00
	Opération 2019-15	DM 2019-02	445 000,00			0,00		398 000,00		398 000,00
		<i>Report de crédits</i>				0,00	47 000,00			47 000,00
2019AP02	<b>MONTVILLE - BASSIN EP</b>		233 000,00	0,00	233 000,00	2 300,00	24 730,00	205 970,00	0,00	233 000,00
	Opération 2019-16	DM 2019-02	233 000,00			2 300,00	7 030,00	205 970,00		215 300,00
		<i>Report de crédits</i>				0,00	17 700,00			17 700,00
2019AP03	<b>VILLER ECALLES - BASSIN EP</b>		110 000,00	0,00	110 000,00	0,00	100 000,00	20 000,00	0,00	120 000,00
	Opération 2019-17	DM 2019-02	110 000,00			0,00		10 000,00		10 000,00
		<i>Report de crédits</i>				0,00	100 000,00	10 000,00		110 000,00
2020AP04	<b>DESIGN CLEON</b>		700 937,26	0,00	700 937,26	0,00	200 937,26	500 000,00	0,00	700 937,26
	Opération 2018-35	BS 2020	700 937,26			0,00	200 937,26	500 000,00		700 937,26
<b>TOTAL</b>			<b>2 018 937,26</b>	<b>174 000,00</b>	<b>2 192 937,26</b>	<b>556 400,00</b>	<b>474 667,26</b>	<b>1 123 970,00</b>	<b>47 900,00</b>	<b>2 202 937,26</b>
		<b>Etape budgétaire</b>	<b>Montant initial</b>	<b>Révisions</b>	<b>Total cumulé</b>	<b>Réalisations cumulées antérieures</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Années ultérieures</b>	<b>Total cumulé</b>